

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 2 décembre 2013****Présents :**

Grégoire ETRILLARD, Pierre FRANÇOIS, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE, Augustin HARB, Clotilde HOPPE, Tanguy LEON, Raphaël OLLIVIER-MREJEN, Anaïs de SAINT-MARTIN, Nicolas ROBIN.

Absents ou excusés

Agathe LE BERDER (procuration à Anaïs de SAINT-MARTIN), Daniel MUGERIN (procuration à Robert SKIPPON), Billie GOLDSTEIN (procuration à Augustin HARB).

Assistaient à la séance :

Jacques de CHAMPCHESEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Bérangère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale,
Julien PALOMO	responsable de la vie étudiante,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Julien GRUBER	Junior Consulting.

*

* *

I.	Approbation du calendrier des élections syndicales étudiantes	p.2
II.	Point d'information sur les boursiers primo arrivants	p.3
III.	Validation du relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 25 novembre 2013	p.4
IV.	Avis sur la constitution des groupes de travail du second semestre.	p.7
V.	Audition de Junior Consulting.	p.16
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 4 novembre 2013.	p.20
VII.	Échanges d'information sur des questions diverses.	p.20

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 2 décembre 2013

Anaïs de SAINT-MARTIN ouvre la séance à 18 h 14.

I. APPROBATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES ETUDIANTE

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de commencer avec le premier point à l'ordre du jour, soit l'approbation du calendrier des élections syndicales étudiantes et cède la parole à M. Julien PALOMO.

Julien PALOMO salue les membres et indique que le calendrier proposé est rigoureusement calqué sur le calendrier des opérations électorales tel qu'il se pratique depuis de nombreuses années, et notamment en ce qui concerne les élections de la première semaine de février, date à laquelle les conseils avaient fixé les élections au moment du passage de 28 à 24 semaines d'enseignement. Les élections avaient lieu auparavant au mois de décembre. Il ajoute que le calendrier soumis étant rigoureusement le même que celui de l'an passé, et des années précédentes, il est plus ouvert aux questions, que décidé à faire un exposé sur le sujet.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande s'il y a des questions.

Raphaël OLLIVIER-MREJEN remarque que le débat n'est pas spécifié dans le calendrier, et interroge sur celui-ci.

Julien PALOMO précise que le débat n'a jamais été fixé dans le calendrier électoral, car celui-ci ne regroupe que les opérations électorales indiquées dans les statuts. Le débat fait davantage partie des opérations de communication mises à disposition des listes. Il ajoute que cela fera l'objet d'une discussion lors de la réunion d'information du 17 décembre, lors de laquelle il sera possible de décider, avec les listes candidates, des différentes opérations : nombre de flash, débat, pré-débat, précampagne. En bref, tous les dispositifs qui ont été construits pour donner toutes les chances aux listes de faire la meilleure participation possible.

Raphaël OLLIVIER-MREJEN demande quand est fixée cette date.

Julien PALOMO informe que cela fera l'objet d'une discussion le 17 décembre, qui devrait déboucher sur une date en fonction des desiderata de chacune des listes et des modalités.

Tanguy LEON demande s'il est possible de décaler la date limite de dépôt des listes candidates fixées au lundi 20 janvier, jour du retour des vacances, au mardi 21 janvier.

Julien PALOMO indique qu'en l'état, le calendrier implique un traitement rapide des listes (réception, vérification de compatibilité et retour éventuel pour ajustement, questions d'ordre technique) pour un envoi des professions de foi le 22 janvier, alors même que la campagne commence le 27 janvier. Il précise que la direction n'a pas de décision sur ce calendrier, mais considère que ne garder que deux jours de précampagnes, une fois les listes publiées, semble déjà inconfortable. Il ajoute que la direction n'est pas attachée à la notion de campagne en elle-même, et qu'elle est toujours ouverte à ce que celle-ci soit étendue dans les deux sens. Aujourd'hui, avec la communication électronique, fixer des opérations électorales au jour près est illusoire. In fine, Julien PALOMO attire l'attention sur le fait que cela ne pourrait laisser qu'une journée de précampagne, ce qui est à son sens un peu court, mais précise que ce sont les étudiants qui doivent en décider.

Anaïs de SAINT-MARTIN rejoint M. Julien PALOMO, ajoutant que cela se répercuterait sur le jeudi et le vendredi, jour sur lequel il n'y a pas beaucoup d'étudiants sur les campus, quel que soit le campus..

Tanguy LEON précise qu'il s'agissait d'anticiper les difficultés liées au retour des vacances.

Julien PALOMO ajoute que cela décale les étapes suivantes.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande s'il y a d'autres interventions.

Julien PALOMO souhaite ajouter qu'il s'agit d'une date limite de dépôt qui n'empêche pas le dépôt de liste de manière anticipée.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au vote.

Le calendrier des opérations électorales 2014 est approuvé à l'unanimité par la commission paritaire.

II. POINT D'INFORMATION SUR LES BOURSIERS PRIMO ARRIVANTS

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle s'être engagée lors de la dernière Commission paritaire à présenter les dates de boursiers primo arrivants à Sciences Po pour cette rentrée 2013-2014. Les éléments relevés révèlent une augmentation du nombre de bourses en première année, puisque 28 % de primo boursiers ont été comptabilisés, pour 27 % l'année précédente. Cette augmentation d'un point s'explique aussi par la répartition par échelon. Elle rappelle la création d'un échelon supplémentaire, l'échelon 7, liée à la mise en place de la réforme gouvernementale. Ainsi, actuellement les bourses du CROUS se répartissent sur 9 échelons, de 0 à 7, chacun des échelons correspondant à un niveau de revenu. Plus l'échelon est bas, plus les revenus sont importants et inversement. Cette année, elle observe que les échelons 0, c'est-à-dire les boursiers les moins défavorisés, sont en nette diminution. En effet, ceux-ci représentaient 34 % l'an passé, des aides aux primo arrivants, pour 26 % cette année. A contrario, l'échelon 6 représentait 15 % des aides l'an passé, et les échelons 6 et 7 cette année atteignent 19 %. Elle précise donc qu'il s'agit d'une augmentation non négligeable. Par ailleurs, Myriam DUBOIS-MONKACHI souhaitait également faire part à la commission de l'augmentation du nombre d'étudiants boursiers européens – qui n'ont pas accès au CROUS lors de leur première année de scolarité – soit une multiplication par deux du nombre d'étudiants postulants dès la première année.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande quel est le pourcentage total de boursiers sur la promotion.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond qu'il s'agit de 28 % des étudiants éligibles aux bourses de ce type, et non sur l'ensemble de la promotion.

Anaïs de SAINT-MARTIN interroge sur les raisons de cette augmentation.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que deux éléments pourraient expliquer cette augmentation. Elle découlerait d'abord d'une intervention plus précise en matière d'aide sociale. Ainsi, le travail d'information effectué sur les candidats potentiels aux aides, lors des journées portes ouvertes menées depuis 3 ans, commencerait à porter ses fruits. Elle peut par ailleurs s'expliquer du fait de l'augmentation du nombre de lycées représentés (503 nouveaux lycées) par les candidats à l'examen. Cette ouverture territoriale découlerait notamment de la délocalisation depuis 2 ans de l'examen d'entrée à Nancy, Poitiers et à l'outre-mer avec la Guadeloupe et la Réunion, en plus de Paris. Le territoire est de plus en plus important et les boursiers sont moins dans l'auto-censure que ces dernières années.

Françoise MELONIO ajoute que cela peut s'expliquer aussi du fait de la modification de l'examen d'entrée et de la possibilité avec un très bon dossier scolaire de ne pas avoir à passer les épreuves écrites, ce qui a joué manifestement dans les communautés d'outre-mer. Elle précise qu'il y a eu un envoi élevé de dossiers excellents, qui ont dispensé les étudiants des épreuves écrites, ce qui a provoqué un effet d'appel.

Tanguy LEON demande quelle est la répartition au niveau des campus.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise ne pas avoir les chiffres sous les yeux, mais que cette répartition est effective sur tous les campus, avec un plus sur Paris du fait du nombre d'étudiants. Elle ajoute que certains campus comptent plus de boursiers que d'autres, notamment du fait de la population, par exemple sur Dijon qui compte plus d'étudiants provenant de l'Union européenne, alors que sur Poitiers il y a davantage de

candidatures extracommunautaires, qui sont des boursiers du gouvernement français. Elle propose de donner une information plus précise sur ce point au moment de l'établissement du bilan.

Clotilde HOPPE demande s'il s'agit de chiffres définitifs ou s'il existe encore des problèmes de mise en paiement de certaines bourses et de dossiers non finalisés.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond que sur les « premières années » non. Elle précise qu'il existe toujours des possibilités de modification, notamment d'étudiants qui demandent une réévaluation de leur dossier par le CROUS.

Clotilde HOPPE demande si toutes les bourses ont été mises en paiement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond par l'affirmative concernant les « premières années ». Elle précise que l'institution s'est engagée à mettre en place les chaînons 7 et Obis, et que la mise en paiement sera effectuée avant Noël.

Françoise MELONIO souhaite souligner l'énorme travail qui a été effectué par les services administratifs, compte tenu de la complexité du système. Le travail de reprise des dossiers a été considérable, ce qui explique que les renseignements définitifs soient arrivés plus tard.

Anaïs de SAINT-MARTIN remercie les intervenants et propose de passer au point suivant.

III. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 25 NOVEMBRE 2013

Grégoire ETRILLARD souhaiterait faire un point sur ce sujet. Il précise ne pas avoir répondu au courriel volontairement, et se réjouit de pouvoir en discuter. Il rappelle que la Commission de la vie étudiante est l'émanation de la commission paritaire qui a vocation à se pencher sur les sujets qui ne peuvent pas être systématiquement validés par la Commission paritaire, en raison du manque de temps pour s'y consacrer. Il affirme être hostile aux décisions prises par voie de mails sauf en cas de Commission de la vie étudiante peu chargée, c'est-à-dire n'ayant en charge qu'un ou peu de dossiers. Il rapporte que dans le cas évoqué, cet échange portait sur la moitié des dossiers de ce qui pouvait être attribué par la Commission de la vie étudiante dans l'année, soit la moitié de son budget. Ainsi, il considère que cela doit faire l'objet d'une réunion physique même s'il comprend les motifs de rapidité de traitement évoqués lors de l'échange. Il souhaitait donc évoquer ce sujet Commission paritaire afin que tout le monde puisse s'exprimer et insiste sur le fait qu'il est hostile aux validations de budget effectuées par courriel. Il ajoute avoir déjà envoyé un courriel à la Commission de la vie étudiante pour préciser son point de vue, et avoir proposé une réunion dans son cabinet, proposition à laquelle une réponse négative a été apportée en raison d'une impossibilité de réunion en dehors de Sciences Po. Il considère qu'il n'est pas difficile de prendre une heure, alors qu'il s'agit de l'objet même de la Commission de la vie étudiante.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que ce procédé a été adopté pour des raisons logistiques. Un défaut de salle a ainsi empêché la réunion physique de la Commission. Afin de pouvoir traiter un certain nombre de dossiers, dans le cadre de la fin d'année budgétaire, il a été proposé de procéder à cet échange par email.

Grégoire ETRILLARD précise comprendre les raisons de ce choix dû à des considérations matérielles. Mais il ajoute qu'il ne cautionnerait pas que des conditions matérielles prennent le pas sur les considérations de fond, et qu'un débat sur l'ensemble des dossiers ne peut avoir lieu que dans le cadre d'une réunion physique, et non par des emails. Il insiste sur le fait d'être hostile au développement de ce procédé qui est impératif en droit des sociétés quand il n'est pas autorisé. Il n'est autorisé spécifiquement qu'à un certain nombre de sociétés. Il réaffirme que cette pratique peut être acceptable dans le cadre de l'évaluation d'un dossier unique, mais non pour une dizaine de dossiers, soit la moitié du budget.

Augustin HARB répond que cette réunion physique ne pouvait se tenir en dehors de Sciences Po pour des raisons de contestations éventuelles aux décisions prises.

Grégoire ETRILLARD s'oppose à cet argument.

Augustin HARB précise qu'il s'agit d'une émanation de la Commission paritaire de Sciences Po, et que cette réunion doit s'effectuer dans l'enceinte du bâtiment.

Grégoire ETRILLARD propose de le faire à la cafétéria.

Augustin HARB indique qu'un problème de salle empêchait la réunion de cette Commission de la vie étudiante. Il ajoute que les dossiers à examiner ne présentaient pas de problèmes majeurs, ce dont il a été discuté avec la DVU. Dans ce cadre, pour des raisons pratiques, il a été convenu d'en discuter par mails, lors desquels la DVU, Daniel MUGERIN, Anaïs de SAINT-MARTIN et lui-même ont donné leurs avis. Il ajoute qu'il existe des précédents où la Commission de la vie étudiante s'est retrouvée à débattre par emails, il ne s'agit donc pas d'une pratique nouvelle. Il précise que les associations qui font la demande de financement ont besoin de cette décision de manière urgente, d'où la décision de procéder ainsi.

Grégoire ETRILLARD rappelle être en minorité au sein de cette Commission, et que la prise de décision ne dépend pas de lui.

Robert SKIPPON souhaite apporter son soutien à Grégoire ETRILLARD, il considère que de passer par email pour quelque chose d'aussi important ne constitue pas un procédé pertinent. Il précise ne pas avoir eu le temps de lire, ayant été obligé de quitter Paris pendant quelques jours, et estime que ce genre de chose devrait se dérouler dans le cadre d'une réunion physique.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise qu'il ne s'agit pas de développer la pratique d'une politique de validation par emails, mais qu'il s'agit d'un cas spécifique en raison de l'échéance à une semaine de la Commission paritaire. Elle ajoute que les associations avaient besoin de faire valider leurs budgets, et les dossiers ne posaient pas de problèmes spécifiques. Des projets sont parfois incomplets, ce qui n'était pas le cas de ces budgets et projets.

Françoise MELONIO propose de conclure par la nécessité de procéder autrement la prochaine fois.

Anaïs de SAINT-MARTIN approuve et insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas de développer cette pratique.

Pierre FRANÇOIS soulève le problème de l'absence d'un dispositif de backup et précise entendre l'impossibilité de délocalisation, mais trouve le procédé impropre.

Grégoire ETRILLARD rappelle que la Commission paritaire s'en remet à la Commission de la vie étudiante pour discuter de ces sujets, et ne voudrait pas que se développent ces procédés se résumant à la validation de décisions déjà prises. Il rappelle la responsabilité de représentativité des élus. Il rappelle que la création de la Commission de la vie étudiante s'est faite pour pallier l'impossibilité de la Commission paritaire de débattre de tous les sujets. Il insiste donc à nouveau sur le fait qu'il est totalement en désaccord sur un procédé décisionnaire par email. Il signifie, néanmoins, ne pas être contre cette pratique dans le cadre de dossiers isolés, ce qui n'était pas le cas cette fois, puisque cela concernait la moitié du budget, soit une dizaine de dossiers. Il ajoute que le procédé par email était difficilement lisible, voire incompréhensible, et que c'est notamment la raison pour laquelle il n'avait pas souhaité participer aux échanges.

Augustin HARB rappelle que pour des raisons pratiques il n'était pas possible de décaler cette décision, et que les contraintes légales ne permettaient pas de se réunir en dehors de Sciences Po.

Grégoire ETRILLARD estime qu'il existe toujours un moyen de se réunir.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de se mettre d'accord sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une pratique à développer, que c'est le cas d'une fois, et de passer au vote.

Grégoire ETRILLARD propose de mettre en place un seuil de 2 000 euros au-delà duquel il n'est pas possible d'engager un processus de décision par emails, ce qui obligerait à fonctionner autrement ou à la Commission paritaire d'autoriser la délocalisation exceptionnelle des réunions en cas d'absence de salle.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique que cela n'est pas lié à Sciences Po, que des usagers ont bloqué l'accès à cette salle, et que la Commission s'est retrouvée dans une situation pour laquelle elle a dû trouver une solution face à l'urgence.

Grégoire ETRILLARD souligne que son intervention n'avait pas pour objet de jeter la pierre à qui que ce soit.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer à la validation du relevé de décision de la Commission de la vie étudiante : 0 voix contre, 6 abstentions, 6 voix pour.

Le relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 25 novembre 2013 est adopté.

Anaïs de SAINT-MARTIN insiste sur le fait que la pratique d'échange par email n'est pas une pratique amenée à se répéter, mais faisait face à un cas exceptionnel.

Vincent TERRASSE interroge sur la décision à prendre dans ce cadre. Il souligne qu'il est insuffisant de dire qu'il ne s'agit pas d'une pratique à renouveler, et que cela mérite une décision.

Julien PALOMO propose de commencer par fixer un quorum à partir duquel la Commission peut se tenir.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose d'avoir ce débat à la prochaine Commission paritaire, qu'une proposition de la Commission de la vie étudiante soit apportée dans ce cadre, et ainsi qu'un vote puisse se tenir.

Vincent TERRASSE demande à ce que la discussion ait lieu directement lors de la présente réunion et propose qu'un lieu soit défini, comme peut-être la cafétéria.

Anaïs de SAINT-MARTIN s'interroge sur le quorum.

Grégoire ETRILLARD propose 75 %.

Vincent TERRASSE propose 3 sur 4.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de voter sur l'institution d'un quorum de la Commission de la vie étudiante de 3 élus sur 4.

L'institution d'un quorum de 3 élus sur 4 pour la Commission de la vie étudiante est approuvée à l'unanimité.

Vincent TERRASSE interroge sur le lieu.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique qu'il n'est pas possible de définir un lieu, puisqu'il peut s'agir de tout lieu dans l'enceinte de Sciences Po.

Françoise MELONIO propose de mettre à disposition un bureau.

Grégoire ETRILLARD insiste sur le fait qu'il estime que le point important constitue la mise en place d'un seuil au-delà duquel l'échange par mails n'est plus envisageable. Il propose 3 000 euros, qui correspondraient à environ 3 dossiers.

Julien PALOMO estime qu'il serait préférable d'établir un seuil en nombre de dossiers plutôt qu'une somme.

Grégoire ETRILLARD soutient la proposition, et propose le nombre de 4 dossiers.

Anaïs de SAINT-MARTIN interroge sur la moyenne des dossiers traités habituellement.

Julien PALOMO estime que cela doit tourner entre 3 et 8 dossiers par Commission de la vie étudiante, soit une moyenne de 4 à 5 dossiers.

Grégoire ETRILLARD, compte tenu de ces informations, considère que le seuil devrait être établi à 4 dossiers. Il ajoute que pour 1 ou 2 dossiers, le traitement par email lui semble logique.

Anaïs de SAINT-MARTIN sollicite le vote pour la proposition de réunir physiquement la Commission de la vie étudiante obligatoirement à partir de 4 dossiers présentés.

La proposition de réunir physiquement la Commission de la vie étudiante obligatoirement à partir de 4 dossiers présentés est approuvée à l'unanimité.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au point quatre à l'ordre du jour.

IV. AVIS SUR LA CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL DU SECOND SEMESTRE

Anaïs de SAINT-MARTIN introduit le point en rappelant que 3 groupes de travail ont d'ores et déjà été proposés à la Commission paritaire précédente. Elle suppose que ces groupes ont, de fait, déjà été approuvés par la Commission et adoptés par la direction.

Jacques de CHAMPCHESEL rappelle que 5 groupes de travail ont été programmés ce semestre dont un se déroulait le lendemain soir sur « les pratiques pédagogiques ». Il précise que le groupe de travail suivant aura pour sujet « l'égalité homme-femme ». Il ajoute que 3 groupes de travail ont déjà eu lieu, l'un sur « commissions et suivi social », un autre sur « les campus en région » et un dernier sur « Grand Oral formation continue ». Jacques de CHAMPCHESEL rapporte qu'il a été proposé, pour les groupes de travail du second semestre, trois sujets :

- Accueil et suivi des étudiants internationaux, sujet mentionné notamment en Conseil de direction en novembre
- Les enseignements de langues et les certifications, notamment l'IELTS
- La vie associative à Sciences Po, point qui avait déjà été proposé, mais qui a été reporté au second semestre pour des raisons de calendrier.

Jacques de CHAMPCHESEL demande à faire un point sur les autres groupes de travail qui auraient émergé entre-temps.

Tanguy LEON suggère 4 nouveaux groupes dont les sujets sont :

- Le système informatique
- La bibliothèque et l'espace de travail personnalisé
- Les cours de langues, déjà évoqués par Jacques de CHAMPCHESEL
- Les inscriptions pédagogiques

Raphaël OLLIVIER-MREJEN souhaite proposer 6 groupes de travail qui reprennent les 3 groupes évoqués par Tanguy LEON, soit seulement un de plus que le calendrier initialement prévu. Ces groupes portent sur :

- L'IELTS et les certifications
- La vie associative
- L'évolution des maquettes pédagogiques des masters
- Les étudiants internationaux
- La troisième année
- Les enseignements de langues

Anaïs de SAINT-MARTIN ajoute qu'il leur semblait important de séparer les sujets de l'IELTS et des certifications des enseignements de langues, et de conserver un groupe dédié aux certifications, notamment sur l'IELTS. Elle observe, en effet, que les étudiants sont très concernés par le sujet de l'IELTS et qu'il serait de ce fait important de créer un groupe de travail spécifique sur le sujet.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que la proposition de calendrier est liée à la prochaine Commission paritaire fixée au 24 février qui prend en compte les élections et les possibilités de recours. Le 25 février correspond donc au lendemain de la première Commission paritaire.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande si, en raison de la tenue des élections le 4 et 5, les élus auront pris leurs fonctions, et interroge sur la possibilité de faire un groupe de travail avant cette période.

Julien PALOMO indique que cela représente un risque juridique. Il précise que pendant les 3 semaines après l'élection, celle-ci peut être invalidée. Il explique ainsi que théoriquement, un délai de 5 jours est accordé pour qu'une liste ou un individu saisisse la Commission de contrôle des opérations électorales du rectorat pour contester le résultat des élections. Ensuite, cette Commission dispose d'une dizaine de jours pour se prononcer sur l'invalidation ou non du scrutin. Il existe donc 15 jours d'incertitude derrière une élection concernant la validité des décisions des élus.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que les groupes de travail ne sont pas décisionnels et qu'ils ont pour unique vocation la discussion afin d'ouvrir les débats qui ont lieu lors de la Commission paritaire.

Julien PALOMO entend cette remarque, mais précise cela reste périlleux d'engager des discussions avec des gens qui pourraient ne pas être présents deux semaines plus tard, soit le risque d'effectuer deux fois le même débat.

Jacques de CHAMPCHESNEL propose de densifier le calendrier au-delà du 25 février, c'est-à-dire de s'assurer la présence de représentants dans toutes les séances des groupes de travail. Il note, en effet, que 9 thématiques ont été soulevées. Il demande aux enseignants si ceux-ci ont d'autres thématiques à proposer.

Pierre FRANÇOIS observe ainsi que la prévision de 9 groupes de travail constitue un nombre de réunion trop élevé. Par ailleurs, Pierre FRANÇOIS propose de prévoir une réflexion au sein de la Commission paritaire autour de la question de l'émergence de l'enseignement en ligne, des MOOCS. Il précise, cependant, ne pas souhaiter ajouter une réunion supplémentaire sur ce thème.

Vincent TERRASSE indique qu'il a assisté à un groupe de travail sur le Grand Oral et les enseignements communs où il était le seul représentant de la Commission paritaire. Il observe qu'il est inenvisageable pour les membres d'assister à tous les groupes, lui-même ne pouvant participer qu'occasionnellement à ces réunions, et s'interroge sur la représentation de la Commission paritaire dans ce cadre. Il ajoute que sans sa présence à ce groupe, aucun membre de la Commission paritaire n'aurait été présent. Il interroge donc la pertinence d'une externalisation des grandes questions, sans représentants effectifs lors de ces groupes.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que les groupes de travail sont décidés en Commission paritaire, mais sont ouverts à l'ensemble des élus de la Commission paritaire et du Conseil de direction.

Grégoire ETRILLARD interroge l'absence de rapport sur ce qui se dit lors de ces groupes de travail. Il souhaiterait avoir un retour au vu de l'impossibilité d'assister à ces groupes, compte tenu de l'activité de chacun. Dans ce cadre, il pose la question de l'utilité des groupes.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique que les groupes de travail permettent de débroussailler des sujets, qui sont ensuite présentés aux instances. L'objet de ces groupes consiste donc en la mise en réflexion par des personnes externes idoines de ces sujets, qui reviennent in fine vers les instances. Jacques de CHAMPCHESNEL évoque l'exemple des campus en région où étaient présents 6 représentants de campus sur 7 campus. Pour la formation commune et le Grand Oral, il indique la présence de Jean-Marie DONEGANI, Françoise MELONIO, etc.

Grégoire ETRILLARD souligne que pour que la Commission paritaire puisse s'exprimer sur le sujet, il serait préférable d'avoir un petit rapport sur les réflexions engagées lors de ces groupes.

Anaïs de SAINT-MARTIN rejoint la remarque de Grégoire ETRILLARD.

Julien PALOMO précise que ces groupes ne sont pas décisionnels, et qu'un rapport supposerait pour ces groupes de le devenir.

Grégoire ETRILLARD considère qu'un rapport sur ce dont il a été discuté n'implique pas de décision.

Julien PALOMO observe que cela a tendance à engager les interlocuteurs, notamment la direction. Dans le cadre des groupes de travail, sont invités des collaborateurs de Sciences Po qui ont parfois des rôles spécifiquement techniques, et qui ne sont pas des Front Men, avec pour vocation de discuter de certains sujets avec les élus, enseignants et étudiants. Ainsi, il précise que la direction ne souhaite pas exposer leur parole publiquement. Il ajoute que certains de ces collaborateurs ne font pas partie de la direction de Sciences Po, contrairement aux gens présents dans cette Commission paritaire, c'est-à-dire des gens rémunérés pour cette fonction. Il insiste sur le fait que la direction s'est toujours opposée fermement à la mise en place de procès-verbaux dans ce cadre, puisque par glissement ces groupes de travail pourraient engager la parole de l'institution ou la responsabilité des collaborateurs présents. Il précise que ce point de vue a été décidé lors de Commissions paritaires antérieures.

Vincent TERRASSE propose d'adopter une autre manière de procéder, soit un compte-rendu informel, non nominatif, juste un partage de l'état des travaux. Il ajoute que l'objectif des groupes de travail est de se réunir afin de réfléchir à un certain nombre de problèmes, de faire ressortir les enjeux, les questions, pour le partager avec la Commission paritaire. Il interroge donc l'utilité de ces groupes sans ce partage effectif in fine.

Julien PALOMO estime que, dans ce cadre, certains des collaborateurs refuseront de s'exprimer, et que c'est en cela que réside l'enjeu.

Vincent TERRASSE souligne que personne ne serait cité, et qu'aucun écrit n'en découlerait, il s'agirait seulement de rapporter les principales idées.

Françoise MELONIO estime qu'un nombre raisonnable de groupes de travail doit être respecté, car l'abondance de réunions implique une charge de travail élevé pour le personnel administratif en termes de mise en place. Elle insiste donc sur le fait d'avoir un nombre de réunions qui permettent cette mise en place.

Pierre FRANÇOIS pense qu'un réel travail de réflexion doit être mené sur le sujet de l'enseignement en ligne. Par ailleurs, concernant les groupes de travail, il estime que des regroupements sont peut-être envisageables, et propose d'ajouter cette thématique dans un de ces regroupements, si toutefois cela été possible. Il ajoute qu'il serait plutôt favorable à l'organisation d'une réunion en plénière pour traiter du sujet, les groupes de travail constituant un format moins commode que celui de la Commission paritaire. Il propose donc de prévoir une réunion d'ici la fin de l'année sur le sujet. Par ailleurs, il ajoute être d'accord avec Françoise MELONIO sur la nécessaire diminution du nombre de réunions.

Robert SKIPPON indique être entièrement en accord avec la proposition de groupe de travail sur l'IELTS qui, selon lui, mérite un débat. Il considère cependant que cette thématique est fortement liée à l'enseignement des langues, et propose donc que celle-ci soit intégrée au groupe de travail mené sur l'enseignement de langues et les certifications.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que la problématique du groupe de travail prévu sur l'IELTS porte sur la nécessité d'obtenir l'IELTS pour valider Sciences Po, et sur la question du remboursement de l'IELTS pour les étudiants qui doivent partir en troisième année, soit des questionnements d'ordre technique. Elle souligne qu'il s'agit donc d'une problématique différente de celle de l'enseignement des langues et des certifications, ce pour quoi il était proposé de dissocier les deux thématiques.

Vincent TERRASSE demande ce qu'est l'IELTS

Anaïs de SAINT-MARTIN indique qu'il s'agit d'un examen attestant un certain niveau d'anglais.

Françoise MELONIO précise qu'il s'agit d'un genre de TOEFL.

Robert SKIPPON ajoute qu'il s'agit d'un examen construit par les Anglais attestant des capacités de langue. Il ajoute qu'il considère cet examen comme assez creux, et non digne de Sciences Po, et que cela mériterait d'être discuté. Il rappelle que cet examen était imposé par « l'ancien régime », aujourd'hui remplacé. Il ajoute qu'il ne trouve pas justifié de dissocier la question du remboursement de L'IELTS et la question de sa validité pédagogique.

Françoise MELONIO propose de se mettre d'accord sur la fréquence envisageable des groupes de travail.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de retirer certains groupes de travail.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que le calendrier proposé prévoit un groupe de travail par semaine.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que l'UNEF propose de retirer le groupe de travail portant sur la question de la troisième année à l'étranger.

Tanguy LEON souhaite conserver un groupe de travail sur les fonctions support et les infrastructures et de le regrouper avec la thématique portant sur la bibliothèque.

Anaïs de SAINT-MARTIN compte qu'il resterait alors 5 groupes de travail et la question de l'IELTS qui constitue un sujet à part entière, déjà abordé avec l'administration.

Robert SKIPPON propose de commencer avec un groupe de travail sur les langues et sur l'IELTS sur les questions pédagogiques, et ensuite de prévoir un groupe de travail sur la question du remboursement des étudiants. Il considère que la question du remboursement constitue une question très importante pour un examen comme l'IELTS du fait de son caractère obligatoire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que la question n'est pas de savoir s'il y a un remboursement ou non, car les étudiants ne paient pas l'IELTS qui est financé par Sciences Po. Elle considère que cette question est donc à sortir du débat. Elle précise que la question concerne les étudiants partant en troisième année dans une université anglo-saxonne exigeant un niveau validé par l'IELTS, qui, dans ce cadre, n'est pas pris en charge par Sciences Po. Par ailleurs, elle indique que cette attestation possède une validité de 2 ans, rendue obligatoire en 2009 pour l'obtention du diplôme de Master de Sciences Po. Aussi, l'autre enjeu important est de savoir si un employeur tiendra compte de la validité ou non de cette certification lorsqu'il va embaucher les étudiants. Si oui, la question est de faire en sorte de la faire passer en troisième année et d'en faire mention. Mais elle précise que le marché du travail peut aussi contester les aptitudes en invoquant le fait que l'étudiant n'est pas fait d'étude en anglais entre le moment de sa certification 3 ans auparavant et son entrée sur le marché. Il s'agit donc d'une vraie question politique. Elle ajoute par ailleurs que la question du choix de cette certification n'est pas exclusive à Sciences Po, d'autres grandes écoles l'ayant fait, notamment HEC. Elle insiste donc sur le fait que le remboursement constitue uniquement une question pratique, mais qui ne possède pas de véritables fondements pédagogiques. Elle considère qu'il ne s'agit pas de la question la plus importante.

Françoise MELONIO ajoute qu'un étudiant ayant passé l'IELTS lors de sa troisième année est vraisemblablement allé dans un pays anglophone. Dans ce cadre, la question de savoir s'il n'a pas progressé en anglais se révèle en partie fictive.

Vincent TERRASSE remarque que dans le cadre d'une embauche, au vu de son expérience, il est rare de se conformer aux résultats d'un test, l'évaluation résultant plutôt des discussions menées lors des entretiens.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande s'il est envisageable de se mettre d'accord sur cette liste de groupes de travail.

Françoise MELONIO propose de prendre comme règle de ne pas avoir plus d'un groupe de travail tous les 15 jours, afin d'éviter l'absentéisme des membres lors de ces réunions.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que 5 dates sont proposées pour 6 groupes de travail, ce qui ajouterait une date. Elle demande si cela est envisageable du point de vue de l'administration.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique qu'il ne s'agit pas d'une question administrative, mais d'une question d'ordre pratique, afin de rendre la mise en place réalisable, avec la présence d'un maximum de personnes.

Grégoire ETRILLARD souligne que la Commission paritaire et la CVE imposent déjà une réunion tous les 15 jours. Aussi, il indique que s'il faut encore ajouter une réunion tous les 15 jours dans le cadre des groupes de travail, il ne pourra pas assumer une telle charge. Ainsi, il déplore que certains sujets abordés lors des groupes de travail ne reviennent pas vers la Commission paritaire. Dans ce cadre, il énonce que, soit les groupes de travail seraient d'ordre pratique et auraient trait à la relation entre l'administration et des groupes d'étudiant, auquel cas, il considère que cela ne relève pas de son pouvoir, soit il serait concerné, et dans ce cas, ne comprend pas l'absence de rapport à la Commission paritaire. Sans ce retour, il s'interroge sur l'utilité des groupes de travail.

Julien PALOMO indique parler sous le contrôle de la Directrice de la scolarité, de Monsieur le Directeur Jacques de CHAMPCHESNEL, et affirme que la direction des études et de la scolarité possède aussi un métier, qui ne consiste pas uniquement à produire des rapports. Par ailleurs, il ajoute qu'en ce qui concerne des rapports qui engage la parole, il invite les membres à avoir cette discussion avec les représentants du personnel de Sciences Po qui, il l'espère seront prochainement représentés à la Commission paritaire.

Grégoire ETRILLARD rappelle ne pas vouloir engager la parole de l'administration, il considère d'ailleurs que ce n'est pas forcément le rôle de l'administration de produire ces rapports. Il souhaite seulement avoir un retour de la part de quelqu'un de présent sur ces groupes de travail. Il affirme ainsi ne même pas savoir de quoi il a été discuté lors des groupes de travail qui ont déjà eu lieu.

Julien PALOMO affirme comprendre l'observation, mais précise avoir exposé deux points dérivant du point de vue des équipes de la direction, des études et de la scolarité.

Françoise MELONIO propose que des membres de la Commission paritaire soient présents lors de ces groupes et d'articuler les groupes de travail avec les questions examinées en Commission paritaire, afin d'éviter le décrochement.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique effectivement que l'objectif est celui de traiter le sujet en Commission paritaire sur la base du travail effectué au cours des groupes de travail.

Grégoire ETRILLARD réaffirme ne pas comprendre pourquoi les sujets des groupes de travail sont déterminés en Commission paritaire sans que ne soit mis en place un processus de retour d'information. Il rappelle que les membres de la Commission paritaire s'étaient mis d'accord, lors d'une réunion antérieure, sur la nécessité d'effectuer des rapports sur ces groupes de travail, et s'étonne de constater, lors de la présente réunion, une opposition sur ce sujet. Il s'interroge enfin sur la manière dont s'opèrent les groupes.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle qu'il s'agit d'une discussion entre plusieurs acteurs de Sciences Po afin de déterminer quelles sont les points de vue de chacun des groupes composant Sciences Po. Elle prend l'exemple de la formation au Grand Oral, question pour laquelle il était important d'avoir des retours de la part des professeurs, des étudiants qui passent l'oral. Sur la question des crédits d'impression, elle précise qu'il était important de réunir autour de la table pour voir quels sont les arrangements possibles.

Pierre FRANÇOIS rappelle la question soulevée par Françoise MELONIO du suivi et de l'articulation entre ces sous-sections et la Commission paritaire. Il indique que d'un point de vue pratique, il est difficile pour lui de se rendre à ces groupes, il propose de réfléchir à une possible remontée en Commission paritaire de certains sujets et de prévoir des réunions de la direction ou autres personnes pour le faire. Il ajoute ne pas percevoir l'intérêt de groupes de travail sans un retour et un suivi rapides en plénière.

Vincent TERRASSE ajoute qu'il vient d'assister à un groupe de travail très intéressant qui ne sera pas débattu lors de la présente réunion pour quelque raison. Il ajoute ne pas pouvoir nécessairement aller à la réunion suivante. Il a ainsi le sentiment d'une perte de cette information.

Françoise MELONIO assure que cette question sera reprise en Commission paritaire, que cela est programmé.

Anaïs de SAINT-MARTIN rapporte l'impression de la part des personnes se rendant à ces groupes de travail, d'engager une réflexion de plusieurs heures qui ne trouverait pas écho dans les différents conseils.

Grégoire ETRILLARD suggère de simplement instaurer un relevé des points évoqués, sans nommer les personnes présentes, ou les propos engagés. Il affirme ainsi qu'il existe deux alternatives : soit cela ne relève pas de la Commission paritaire, parce que ce sont des crédits d'impression – question qui serait logiquement externalisée – et dans ce cas-là la question des groupes de travail n'a pas lieu d'être en Commission paritaire ; soit cela relève de la Commission paritaire, et dans ce cadre, il est nécessaire que les membres aient une trace des sujets évoqués.

Robert SKIPPON relate avoir assisté à plusieurs groupes de travail sur l'enseignement des langues et en particulier sur l'anglais, dont un, il y a plus d'un an, était très intéressant. Lors de ce groupe, il se souvient ainsi avoir eu un débat significatif avec Nicolas PEJOUT, lequel lui aurait proposé de faire un rapport sur ces échanges, mais aucun retour ne lui aurait jamais été envoyé. Il estime donc qu'il serait bien d'avoir une trace, une suite sur ces échanges.

Augustin HARB propose que les sujets traités en groupe de travail soient intégrés rapidement à l'ordre du jour des Commissions paritaires, et discuter des sujets qui seront traités au second semestre, notamment régler la question de calendrier. Il estime le groupe de travail sur les certifications et l'IELTS comme fondamental étant donné la forte attente sur ces questions de la part des étudiants, notamment pour les étudiants de 5^e année. Il considère donc qu'il s'agit d'un problème à traiter de manière urgente au second semestre.

Jacques de CHAMPCHESEL précise qu'un groupe de travail peut être composé de plusieurs séances. Il prend l'exemple du groupe de travail sur les campus en région qui a commencé en juin dernier et qui a continué plusieurs semaines.

Grégoire ETRILLARD demande s'il est possible pour la direction de faire un petit rapport, même de 4 lignes.

Françoise MELONIO indique que la solution a été trouvée dans l'articulation des calendriers des groupes de travail et de la Commission paritaire. Elle propose que les membres de la Commission présents lors des groupes de travail effectuent un résumé des travaux en cours en début de séance.

Vincent TERRASSE abonde en ce sens. Il estime qu'il aurait été bien d'aborder au cours de la présente séance la question du Grand Oral et des enseignements communs, sans que l'administration soit de près ou de loin impliquée.

Anaïs de SAINT-MARTIN relève que cette proposition rend caduque le calendrier proposé par la direction, celui-ci ne correspondant pas au calendrier de la Commission paritaire. Elle propose de commencer par se mettre d'accord sur les sujets à retenir pour ces groupes de travail.

Jacques de CHAMPCHESEL indique qu'un nouveau calendrier sera proposé en conséquence.

Vincent TERRASSE estime qu'il s'agit d'un point très important, qu'il est nécessaire de faire une hiérarchie des sujets, tous les sujets ne méritant pas d'être abordés en plénière, même si ceux-ci relèvent de la compétence de la Commission paritaire.

Pierre FRANÇOIS remarque que la définition des groupes de travail aura un effet structurant sur l'ordre du jour de la Commission paritaire, ce qui implique de bien anticiper cette articulation, et de la construire à deux étages.

Nicolas ROBIN rappelle que les groupes de travail sont de deux types et qu'il en perçoit deux utilités très différentes. Un premier type rassemble des élus et la direction autour de la table pour discuter et préfigurer la manière dont la décision sera prise. C'est-à-dire que les attentes de chacun sont prises en compte en essayant de les concilier pour que la décision soit au mieux et favorise tout le monde. Il estime que ce type de groupe de travail mérite un retour à la Commission paritaire. En revanche, il remarque que certains groupes de travail concernent l'activité de service des différentes directions de Sciences Po, qui ne relève pas de la compétence des conseils, mais qui intéressent les élus. Il prend l'exemple de l'accueil des étudiants par le pôle aide social,

sujet pour lequel il est important d'avoir une concertation avec les élus. Aussi propose-t-il deux options : soit la mise en place un système clair où chaque groupe de travail impliquerait un compte-rendu ; soit aucune mise en place pour ne pas aboutir à catégoriser des groupe de travail méritant ou non discussion, le risque étant de choisir de débattre uniquement des groupes de travail qui arrangent les membres. Il propose d'établir un système clair et établi, ou pas de système du tout. Si un tel système était mis en place, il ajoute que cela structurerait nécessairement les ordres du jour des Commissions paritaires. Il ajoute avoir vu peu d'enseignants lors de ces groupes de travail.

Vincent TERRASSE oppose à cette remarque des contraintes d'emploi du temps.

Nicolas ROBIN souligne que si les sujets devaient être rediscutés en Commission paritaire, ceux-ci ne devraient pas faire l'objet d'un nouveau débat. Il indique être d'accord avec le fait d'améliorer les liens entre les groupes de travail et la Commission paritaire, car cela permettrait de concrétiser certaines réflexions. Mais il relève que cela donnerait un intérêt supérieur à ces groupes, et que, dans ce cadre, un maximum de partis devrait être représenté afin d'éviter une remise en cause de la légitimité de ce qui a été discuté.

Grégoire ETRILLARD rappelle que le groupe de travail n'a pas pour objet de prendre des décisions, mais celui de discuter de certains sujets. Par ailleurs, il considère que l'objet de cette discussion n'est pas de mettre en cause, ou même d'exposer un membre de la direction ou des équipes administratives sur un sujet pour lequel il désirait seulement aider. Il comprend que des procès-verbaux du type de ceux effectués pour la Commission paritaire ne soient pas envisageables, mais il estime que de la même manière que la Commission paritaire bénéficie de relevés de décisions, il est parfaitement possible d'avoir un relevé des thèmes abordés lors des groupes de travail, sans que soient précisées les personnes présentes lors des groupes, de manière à ce que les membres de la Commission paritaire puissent en effectuer une évaluation.

Nicolas ROBIN propose qu'après chaque groupe de travail le président ou la présidente de la Commission paritaire ou son représentant fasse un compte-rendu, noté sur le procès-verbal, de ce qui a été discuté.

Vincent TERRASSE indique que cela suppose qu'une personne doit être présente à chaque groupe de travail.

Nicolas ROBIN précise que si la présidente ne pouvait s'y rendre, un autre élu ferait un rapport à sa place.

Grégoire ETRILLARD remarque que cela revient à ce que l'UNEF fasse un rapport.

Nicolas ROBIN indique que cela se ferait après consultation des élus étudiants. Il invite toutes les personnes présentes lors de ces groupes de travail à participer à la discussion. L'idée serait que quelqu'un fasse un compte-rendu déchargeant la direction de cette obligation.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que deux présidents officient à la Commission paritaire, un président pour les représentants étudiants, un président pour les représentants enseignants, et que cette tâche pourrait leur être dévolue.

Julien PALOMO rejoint cette idée et propose que les élus puissent désigner des rapporteurs en charge de faire ces comptes-rendus.

Françoise MELONIO propose de réfléchir en même temps sur l'articulation des calendriers.

Grégoire ETRILLARD demande si cela nécessitera de voter à chaque fois pour déterminer un rapporteur.

Anaïs de SAINT-MARTIN estime qu'il serait plus simple que les présidents de la Commission paritaire s'en chargent.

Nicolas ROBIN propose de se mettre d'accord par rapport aux personnes présentes lors du groupe de travail.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose d'effectuer une période d'essai de cette procédure et d'en évaluer la pertinence à la fin du prochain semestre.

Grégoire ETRILLARD rappelle qu'il a été procédé à un vote sur ce sujet d'effectuer des rapports et qu'il doute de l'éventuelle concrétisation de cette demande.

Françoise MELONIO indique que décision étant prise de faire moins de groupes de travail, cela devrait conduire à rendre effective l'édification de rapports.

Grégoire ETRILLARD résume la proposition faite d'un rapport systématiquement émis par le président ou son délégué en début de séance.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise le président enseignant ou le président étudiant, ou son délégué.

Grégoire ETRILLARD souligne que cela va requérir du travail.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au vote sur cette proposition d'effectuer un compte-rendu des thèmes abordés lors des groupes de travail pour une période d'essai à échéance du prochain semestre.

Vincent TERRASSE demande si cela sera effectif pour tous les groupes travail.

Anaïs de SAINT-MARTIN répond par l'affirmative.

Nicolas ROBIN précise que cela ne nécessitera que 5 minutes en début de séance.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande à voter sur cette proposition.

Vincent TERRASSE propose d'ajouter une précision, à savoir que ces comptes-rendus soient très courts et très simples et dont le format ne devra pas dépasser une page.

La proposition d'effectuer un compte-rendu des thèmes abordés lors des groupes de travail pour une période d'essai à échéance du prochain semestre est adoptée à l'unanimité.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de déterminer à présent la composition des groupes de travail. Elle rappelle les trois groupes proposés par la direction, à savoir l'accueil et le suivi des étudiants internationaux, les enseignements de langues et les certifications, la vie associative à Sciences Po. Elle rappelle les propositions effectuées par ailleurs, soit un groupe de travail sur l'IELTS tel qu'évoqué précédemment, l'évolution des maquettes pédagogiques en master et la bibliothèque, l'espace informatique et la question des infrastructures. Elle comptabilise ainsi 6 groupes de travail pour 5 dates. Elle demande s'il est possible d'ajouter une date à la fin de l'année.

Jacques de CHAMPCHESEL souligne que cela correspondrait à la période des examens et du Grand Oral.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que cela s'est fait les années précédentes, et que des élus étudiants, des membres de la Commission paritaire étaient présents. Elle propose donc d'ajouter cette date, et de voter sur ces sujets.

Vincent TERRASSE interroge sur de possibles regroupements.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que les regroupements ont été effectués entre bibliothèque, espaces informatiques et infrastructures, et rappelle l'importance de dissocier les groupes de travail portant sur l'IELTS d'une part et sur les enseignements de langue et les certifications d'autre part.

Françoise MELONIO s'interroge sur la nécessité d'une séance spécifique à l'IELTS.

Anaïs de SAINT-MARTIN estime cela nécessaire, en raison de l'importance de ce sujet pour les étudiants.

Pierre FRANÇOIS s'interroge sur la pertinence d'une homothétie entre l'importance que les étudiants portent à ce sujet et sa prise en charge par la Commission paritaire.

Anaïs de SAINT-MARTIN estime que le sujet débordera probablement, et que deux heures sont au moins nécessaires pour faire le tour du sujet.

Clotilde HOPPE ajoute que les enseignements de langue ne se résument pas à l'enseignement de l'anglais, et que si deux heures sont prises par le sujet de l'IELTS, cela laisse peu de temps pour débattre des enseignements de langue en général.

Vincent TERRASSE en déduit qu'aucun regroupement n'est de fait envisageable.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose un calendrier avec l'ordre suivant : l'IELTS ; la vie associative ; la question des maquettes pédagogiques en master ; la question des étudiants étrangers ; la question des infrastructures ; la question des langues.

Robert SKIPPON préférerait que la question des langues ne se situe pas en dernier, car il estime que des décisions importantes doivent être prises.

Françoise MELONIO précise qu'aucune décision n'est prise lors des groupes de travail.

Vincent TERRASSE remarque qu'aucun professeur ne sera jamais présent lors des groupes de travail.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que chaque personne se rendant au groupe de travail prend sur son temps personnel.

Vincent TERRASSE trouve la situation étrange considérant que la moitié de la Commission paritaire ne se rendra jamais aux groupes de travail.

Pierre FRANÇOIS en déduit qu'il s'agirait d'un espace de dialogue entre l'UNEF et la direction. Il suggère d'imaginer des points de rencontre entre l'UNEF et la direction.

Augustin HARB relève qu'il est possible pour les élus enseignants d'envoyer leurs remarques au préalable.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de voter sur la proposition des sujets.

8 membres approuvent les sujets.

Vincent TERRASSE ajoute que d'autres sujets importants doivent être pris en considération : les MOOCS, le problème des maquettes pédagogiques, du Grand Oral, de la formation commune, qui concernent au moins autant les professeurs que les étudiants.

Nicolas ROBIN précise que de nombreux groupes de travail se sont déjà tenus sur ces sujets.

Vincent TERRASSE précise que c'est en cela que réside le problème.

Grégoire ETRILLARD souligne que cela nécessite une discussion en Commission paritaire.

Françoise MELONIO propose de programmer ces sujets en Commission paritaire.

Grégoire ETRILLARD relève que l'exemple de ces sujets illustre bien le problème d'une absence de retour en Commission paritaire sur les réflexions engagées.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que c'est la raison pour laquelle il a été décidé que les présidents fassent un rapport sur ces groupes de travail aux autres membres de la Commission paritaire.

Grégoire ETRILLARD émet une réserve sur le fait que ces rapports soient faits en raison de la charge travail des présidents, mais considèreraient comme positif que cela soit le cas.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que les présidents feront leur possible pour cela soit effectif.

Nicolas ROBIN souligne que la présence d'autres membres de la Commission paritaire permettrait d'éviter que ces groupes de travail ne se résument à un espace d'échange entre l'UNEF et la direction.

Grégoire ETRILLARD indique qu'ils souhaiteraient venir, mais que cela n'est pas faisable.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de prendre une décision sur le calendrier

Françoise MELONIO précise qu'un ordre a été adopté.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au point suivant.

Julien PALOMO demande quand sera fait le calendrier

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de mettre la question des langues en troisième position.

V. AUDITION DE JUNIOR CONSULTING

Anaïs de SAINT-MARTIN resitue le point sur l'audition de Junior Consulting. Elle rappelle que la première audition a eu lieu lors de la Commission paritaire d'octobre pour laquelle les documents demandés n'avaient pas été communiqués. La Commission paritaire n'a donc pas pu auditionner l'association. Une deuxième audition a été organisée, lors de laquelle une absence de bilan financier a été observée. Une nouvelle audition de Junior Consulting est donc effectuée lors de la présente séance, avec un bilan financier. Elle cède la parole à Junior Consulting.

Julien GRUBER demande s'il doit présenter à nouveau la situation de l'association.

Anaïs de SAINT-MARTIN signifie que Julien GRUBER en est le président.

Julien GRUBER remarque que la situation a déjà été présentée deux fois.

Anaïs de SAINT-MARTIN invite Julien GRUBER à faire une présentation axée sur le bilan financier.

Julien GRUBER en ce qui concerne le bilan financier indique que les éléments présentés sont ceux de 2012, et qu'il apportera des éléments sur 2013, après la clôture comptable qui est effectuée au 31 décembre. Il informe les membres que les comptes sont certifiés et vérifiés définitivement en février-mars, le bilan se focalise donc sur 2012. Il indique que le chiffre d'affaires s'est stabilisé depuis 2010 entre 230 000 et 250 000 euros. Cette année, l'association se situe un peu en retard sur l'objectif des 250 000 euros. Il estime que l'association devrait y parvenir, même si cela reste incertain. Il précise que le chiffre d'affaires se situe actuellement à 213 000 euros stabilisés. L'autre point important, selon lui, réside en la solidité financière de l'association. Il précise que chaque année depuis 3 ans, un résultat net relativement élevé est atteint. Chaque année est ainsi épargné une partie du résultat net, et il précise que 20 000 euros se situe sur des comptes à terme, 40 000 euros de cash sur le compte en banque et 60 000 euros de fonds propres, ce qu'il estime être un matelas relativement confortable et généreux.

Clotilde HOPPE souhaite faire un point sur le bilan moral. Elle rappelle qu'à la dernière audition le vote du bilan moral et du bilan financier avaient été reporté. Elle précise que cela fait longtemps que le manque de visibilité de Junior Consulting est souligné. Elle salue les efforts effectués pour intégrer des membres de deuxième année dans l'équipe de l'association, et les efforts engagés concernant la question des campus délocalisés. Elle précise que Junior Consulting est présent dans trois des six campus délocalisés...

Julien GRUBER corrige en précisant qu'il s'agit de quatre campus : Menton, Reims, Le Havre, et Nancy.

Clotilde HOPPE pose la question d'une éventuelle implantation sur les autres campus, et un suivi particulier pour éviter que les projets d'implantation sur les campus soient abandonnés en raison de problèmes de fonctionnement comme cela fut le cas sur Poitiers, où un projet de Junior Consulting n'a pas été reconduit. Par

ailleurs, elle indique qu'il n'a pas été fourni de réel bilan financier, soulignant que Julien GRUBER a précisé présenter les chiffres sur 2012 pour un exercice clôt le 31 décembre 2011. Elle ajoute en outre que cela ne correspond pas à un bilan financier.

Anaïs de SAINT-MARTIN appuie cette remarque en précisant que la procédure de présentation d'un bilan financier à la Commission paritaire n'a pas été respectée, celui-ci n'étant pas lisible.

Tanguy LEON souhaitait poser une question sur le mode de fonctionnement. À propos des campus, il s'interroge sur la pertinence de recruter des élèves dès la première année.

Julien GRUBER concernant les projets d'implantation dans les campus, indique que la problématique des campus Poitiers et Dijon découlait du fait d'une absence d'activité. Aussi, il précise que l'association a décidé de se focaliser sur les quatre campus qui fonctionnaient à peu près, et de les pérenniser dans le temps. Il ajoute qu'il est compliqué de préserver un vrai lien entre les campus et l'équipe parisienne. Un week-end formation a été organisé 15 jours avant la séance, lors desquels les responsables des campus ont été invités à se former à Paris sur un certain nombre d'outils et de consignes. Il remarque que ce lien est quelque chose de fragile, et que malheureusement l'association a beaucoup d'activité par ailleurs rendant les campus de fait assez indépendants. Certains sont proactifs, mais cela dépend des personnes responsables. Il ajoute qu'un problème de personnalité avait été relevé, les personnes responsables dans les campus en question n'étaient pas appréciées par les autres personnes du campus, ce qui a bloqué le recrutement. Sur la question de la pertinence d'un recrutement en première et deuxième année, il précise que cela a été fait dans l'équipe parisienne en vue de répondre au principal problème des passations extrêmement rapides, entre 6 ans et 1 an, ce qui n'est pas le cas dans d'autres junior-entreprises, et constitue la principale fragilité de Junior Consulting. Il précise que des junior-entreprises disparaissent. L'intégration de personnes en deuxième repose sur le désir de leur faire faire un an tranquillement au sein de l'organisme. Il ajoute que les quatre étudiants de deuxième année sont particulièrement investis et possède une logique de long terme. L'objectif de ce recrutement serait donc qu'ils fassent leur deuxième année au sein de Junior Consulting, qu'ils partent en troisième année et reviennent en quatrième année en étant formé pour prendre un poste à responsabilité, en étant conscient des enjeux et des outils spécifiques à Junior Consulting. Sur le recrutement des premières années, il précise que Junior Consulting ne possède pas d'équipe permanente et qu'il n'y a pas d'objectifs de recrutement en ce sens, et qu'il existe beaucoup de missions où le fait d'être en première, deuxième ou en master ne constitue pas un élément déterminant. Lorsque des élèves sont disponibles, il est donc possible de les recruter.

Grégoire ETRILLARD rejoint la remarque de Clotilde HOPPE et rappelle que lors de la précédente audition il avait été demandé à Junior Consulting d'effectuer un bilan financier. Aussi souligne-t-il avoir du mal à comprendre pourquoi les chiffres présentés sont ceux de 2011, et relève que ce fait est agaçant.

Pierre FRANÇOIS affirme qu'effectivement cela est pour le moins agaçant. Il indique que cela fait trois fois que les membres de la Commission paritaire « subissent » Junior Consulting et que les exposés sont, à chaque fois, ineptes, suffisants, imprécis. Il souligne ainsi être consterné par l'état des communications. Il ajoute que Junior Consulting constitue l'unique association que la Commission paritaire doit auditionner autant de fois, et que cela est inacceptable.

Grégoire ETRILLARD appuie la remarque de Pierre FRANÇOIS.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que si les mots peuvent paraître durs, ils traduisent un réel énervement de la Commission paritaire sur le manque de sérieux de l'association durant toute cette année. Elle ajoute que deux reports constituent un processus important. Elles précisent que les personnes responsables du bilan – Julien GRUBER étant le nouveau président – ne sont pas présentes, ce qui traduit un manque de sérieux. Elle signifie que la Commission paritaire doit se prononcer sur la question du bilan financier.

Grégoire ETRILLARD indique que les informations demandées n'ont pas été présentées, et que cela traduit mépris total vis-à-vis de la Commission paritaire.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que la dernière fois, la Commission paritaire avait reçu l'ancien président de Junior Consulting.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose l'envoi d'un courrier à la conférence nationale des jeunes entreprises pour demander quel est l'état réel de Junior Consulting, de la junior-entreprise de Sciences Po, afin d'obtenir des informations concrètes.

Grégoire ETRILLARD considère qu'il s'agit d'un problème interne.

Vincent TERRASSE demande aussi à régler la question en interne.

Grégoire ETRILLARD considère que le problème va revenir sur Sciences Po.

Pierre FRANÇOIS considère aussi qu'il est préférable de régler le problème en interne. Il propose dans ce cadre d'arrêter.

Vincent TERRASSE abonde en ce sens, et propose de suspendre l'association de la Commission permanente tant que ne seront pas obtenues les informations.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande à la DVU si cette option est envisageable.

Nicolas ROBIN rappelle que d'autres associations permanentes ont connu par le passé de grosses difficultés. Il prend l'exemple de Sciences Po Environnement qui 3 ans auparavant ne possédait pas de bureaux, arrivait à rien faire, et ne possédait pas d'adhérents, soit un état de « mort clinique cérébrale », en raison d'un mauvais recrutement. Il observe ainsi que cela arrive que des associations connaissent de mauvaises périodes. Il remarque que le bilan présenté n'est pas celui de la personne présente à cette séance, et qu'il s'agit d'un mauvais bilan uniquement sur une année. Il affirme ainsi qu'il est difficile de faire une évaluation sur une mauvaise année. Il ajoute qu'il s'agit d'une association, composée de jeunes bénévoles, qui s'engagent par intérêt, et qu'il est important de ne pas pousser trop fort. Il précise que cela représente effectivement un problème de ne pas avoir le bilan fiscal de 2012. Il propose de le leur signifier et estime qu'il sera possible de l'obtenir.

Vincent TERRASSE souligne que ce bilan a déjà été demandé un mois auparavant.

Nicolas ROBIN observe effectivement que ce point constitue un problème, mais qu'il ne s'agit pas d'un problème que la Commission paritaire rencontre tous les ans avec cette association. Il ajoute que Sciences Po Environnement constitue, malgré ses problèmes passés, une association unanimement reconnue par les étudiants. Junior Consulting a été gérée de manière non sérieuse, mais il considère comme nécessaire d'aller au-delà de l'énervement. Il indique, par ailleurs, ne pas savoir comment faire au niveau du vote sans les éléments demandés.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande à la DVU quelle serait la solution, s'il existe des possibilités d'encadrement de l'association afin de l'aider à se remettre sur pieds.

Julien PALOMO s'interroge sur ce point, car, malgré les nombreuses auditions d'associations permanentes effectuées par le passé, cela n'est jamais arrivé de ne pas obtenir de bilan financier. Il ajoute que c'est la première fois qu'un président démissionne de cette manière. Il soutient en partie les propos de Nicolas ROBIN, et souligne que de nombreux problèmes découlent de l'ancien président de l'association. Aussi, n'ayant pas encore eu l'occasion de discuter avec Julien GRUBER, il ne souhaite pas réprimer les nouveaux membres en raison des erreurs des anciens. En revanche, il souhaite demander des explications au référent des junior-entreprises sur les agissements du prédécesseur de Julien GRUBER, tout en laissant à Julien GRUBER le bénéfice du doute sur ce qu'il va faire ensuite.

Grégoire ETRILLARD affirme être hostile au fait de sortir le règlement de cette affaire en dehors de Sciences Po.

Vincent TERRASSE ne comprend pas cette proposition, qui signifierait pour la Commission paritaire de ne pas prendre position et de demander à quelqu'un d'extérieur de prendre position.

Anaïs de SAINT-MARTIN considère qu'il ne s'agit pas d'une question de prise de position, mais de demander quelle est la situation actuelle de Junior Consulting.

Françoise MELONIO s'oppose à cette proposition qui porterait préjudice à la réputation de Sciences Po.

Grégoire ETRILLARD considère que c'est une mauvaise idée. Il s'interroge sur la conséquence de repousser encore une fois la décision.

Pierre FRANÇOIS estime que la situation pourrait perdurer toute l'année.

Nicolas ROBIN propose que la prochaine fois les documents soient examinés sans exposé, sous réserve de questions de la part de la Commission paritaire.

Anaïs de SAINT-MARTIN invite l'association à se tourner vers la DVU afin de comprendre concrètement comment se présente un bilan financier, et d'éviter ces discussions, que ce soit clair et qu'il ne reste plus qu'à voter.

Grégoire ETRILLARD ajoute qu'il est nécessaire que l'association envoie ces documents au moins une semaine avant la prochaine séance afin que les membres aient le temps de les examiner, et que la Commission paritaire n'ait pas à constater la veille que les documents ne sont pas les bons.

Anaïs de SAINT-MARTIN rejoint cette remarque. Elle rejoint Nicolas ROBIN sur le fait que la faute n'en revient pas nécessairement à Julien GRUBER, mais qu'il est nécessaire de clarifier la situation avec l'équipe précédente et qu'un bilan soit sorti sur lequel la Commission paritaire pourra se prononcer.

Julien PALOMO demande à Julien GRUBER s'il a quelque chose à dire sur le sujet, s'étonne du silence de celui-ci, et s'interroge sur sa perception de l'attitude de son prédécesseur.

Julien GRUBER ne souhaite pas commenter le mandat précédent, notamment en raison de l'absence de la personne. Il demande ce que la Commission paritaire attend de plus.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique qu'un bilan est nécessaire.

Julien PALOMO précise que ce qui apparaît étrange pour la Commission paritaire depuis le début est qu'au bout de la troisième fois un bilan ne soit toujours pas présenté comme il l'a été les autres années afin de pouvoir se faire une idée précise de l'état des finances de Junior Consulting. Le dossier était moins complet que les autres années d'un point de vue budgétaire. Or, au vu d'une activité en dents de scie ces dernières années, il a semblé nécessaire à la Commission paritaire d'obtenir des éléments précis qui n'ont pas été fournis.

Nicolas ROBIN indique que beaucoup d'autres associations présentent des bilans, pas nécessairement de type CERFA, mais dont les lignes sont un peu plus détaillées. Il observe ainsi que les obligations corporelles, incorporelles par exemple ont un détail insuffisant, en termes plus physiques.

Grégoire ETRILLARD conseille de prendre un rapport financier de n'importe quelle société comme exemple, il propose de leur en envoyer un au besoin, afin de décrire les mobilisations corporelles, incorporelles. Il demande à Julien GRUBER si celui-ci sait ce qu'est un rapport financier.

Julien GRUBER répond par l'affirmative.

Grégoire ETRILLARD indique que c'est cela qui est demandé. Il ajoute que cela constitue l'objet du vote de la Commission paritaire et qu'il est impossible pour les membres de faire autrement que de repousser celui-ci dans ces conditions, car cela correspondrait à trahir la confiance de leurs élus.

Julien PALOMO observe que tous les dossiers présentés par Junior Consulting en Commission paritaire les années précédentes, y compris sur ce point précis, constituaient des modèles de présentation.

Grégoire ETRILLARD ajoute qu'il s'agit du cœur de métier de Junior Consulting.

Julien PALOMO incite l'association à aller consulter ses propres archives qui se composent de documents validés maintes fois par cette Commission paritaire.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au vote de la proposition d'un report de l'audition de Junior Consulting à la prochaine Commission paritaire avec mise à disposition de documents adéquats.

La proposition est approuvée par les membres de la Commission paritaire à l'unanimité.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2013

Anaïs de SAINT-MARTIN demande aux membres s'ils ont des remarques sur le procès-verbal provisoire de la séance du 4 novembre 2013.

Grégoire ETRILLARD indique avoir quelques remarques sur ses interventions qu'il fera remonter par email.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose une adoption sous réserve des corrections à apporter.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 4 novembre 2013 est approuvé par les membres de la Commission paritaire à l'unanimité.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Anaïs de SAINT-MARTIN donne la parole à Françoise MELONIO.

Françoise MELONIO souhaitait dire quelques mots sur la procédure d'admission en cours. Elle rappelle que le site pour les candidatures a été ouvert le 15 novembre. Elle indique que la journée portes ouvertes a attiré à peu près 5 000 personnes, celle-ci étant ouverte pour la première fois aux masters. En ce qui concerne la procédure, elle précise que l'examen d'entrée au collège ne comporte aucune modification sauf un très léger allègement du programme d'histoire, qui a pour but de tenir compte des modifications de programme opérées par le ministère sur le programme d'histoire des lycées. Par exemple, elle indique que Le Figaro a indiqué que la question de la colonisation a disparu, alors que le programme a été restreint à l'étude de la colonisation française, l'étude de la colonisation indienne ayant disparu des programmes de première. De même sur le totalitarisme, ce qui a disparu concerne seulement une partie de la question, à savoir l'étude du totalitarisme en URSS, l'examen du concept de totalitarisme n'ayant quant à lui pas disparu. L'inspection générale a aidé Sciences Po à élaborer un programme qui reste rigoureusement semblable à l'esprit des épreuves antérieures, avec de très légères adaptations pour ne pas pénaliser les candidats selon leur section en lycée. Par ailleurs, l'épreuve reste structurée de la même façon, à savoir une composition et un commentaire de texte. Elle ajoute que les équipes d'évaluateurs de dossiers sont constituées, que des séances de formations sont effectuées à partir des retours de l'année précédente.

Par ailleurs, elle indique que des inquiétudes se sont exprimées sur le calendrier de la procédure CEP et précise que celui-ci est exactement le même que l'an dernier. Le calendrier de cette procédure a été avancé comme celui des autres procédures, à la demande du ministère, de façon à ce que les élèves ne soient pas pénalisés pour leur affectation dans l'enseignement supérieur par la procédure APB. Ainsi, elle précise que l'objectif est de publier les résultats avant la fin juin, date à laquelle les élèves de lycées doivent indiquer sur APB leur choix d'affectation..

En ce qui concerne la procédure CEP une attention particulière a été portée aux dates des oraux. Les oraux pour les élèves venus de Nouvelle-Calédonie sont toujours programmés en décembre, les candidats ayant des dates de baccalauréat différentes dans l'hémisphère Sud. Les autres oraux auront lieu aux dates habituelles sauf en ce qui concerne Antilles-Guyane, à la demande des lycées concernés. Il a été en accord avec la cellule CEP convenu de faire passer l'examen plus tôt pour ne pas faire venir les élèves au moment de leurs dernières

révisions avant le baccalauréat. Afin d'éviter une rupture d'égalité, il est prévu que les commissions qui interrogeront les élèves d'Antilles-Guyane seront composées des mêmes personnes que celles qui interrogeront dans le cadre d'autres procédures, et les résultats sortiront en même temps.

Augustin HARB s'interroge sur les raisons de ces changements de calendrier.

Françoise MELONIO indique qu'il n'y a pas de changements de calendrier globalement par rapport à l'an dernier.

Augustin HARB précise que sa question porte sur le cas d'Antilles-Guyane

Françoise MELONIO explique que les établissements d'Antilles Guyane ont fait observer que cela pénalisait leurs élèves de venir aux dates habituelles de la session compte tenu de leur date de Baccalauréat.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que cela concerne uniquement l'oral.

Augustin HARB demande si cela doit faire l'objet d'un vote.

Françoise MELONIO indique que le calendrier ne fait jamais l'objet d'un vote.

Françoise MELONIO indique qu'en ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité dans la procédure CEP il n'y a pas de changement. Elle rappelle que pour la procédure CEP les lycées seuls sont responsables de l'admissibilité. Le financement provient du ministère de l'Éducation nationale pour les heures supplémentaires, et les épreuves sont passées dans les lycées devant des jurys composés sous la responsabilité du proviseur sans intervention de Sciences Po. En juin elle avait formulé le conseil auprès des chefs d'établissement, que, sans toucher en rien à l'épreuve de revue de presse, on demande aux élèves de situer le sujet qu'ils choisissent dans un cadre plus général, en lisant par exemple un livre ou un article relatif à leur revue de presse. Elle remarque qu'une bonne partie des lycées encourageait déjà leurs élèves à la lecture. Le bénéfice intellectuel attendu de la préparation consiste à donner à un élève le sentiment de ce qu'est une petite recherche personnelle et est diminué si cette recherche ne s'inscrit pas dans une formation à l'enseignement supérieur. Une enquête nationale a été menée sur la lecture d'où il est ressorti que le nombre de livres lus par un étudiant a un rapport direct avec sa réussite dans les études. Ainsi, il est important que Sciences Po parvienne à faire comprendre aux élèves les attentes de Sciences Po à leur arrivée. Elle indique que cela ne change pas la nature de l'épreuve d'admissibilité qui est sous la responsabilité de chaque chef d'établissement, la préparation s'effectuant en fonction des ressources disponibles. Certains établissements disent n'avoir de ressources documentaires suffisantes ni en ligne, ni sur papier.

De façon plus générale, elle observe que les conditions de préparations pour l'admissibilité sont très inégales entre les établissements. Dans certains établissements il existe une prise en charge très forte, sur plusieurs années; dans d'autres, la préparation est limitée. Françoise MELONIO indique qu'un travail est engagé sous la direction d'un IPR, Pascal FRANÇOIS sous la responsabilité de la rectrice de l'académie de Créteil, pour étudier dans les lycées comment se fait la préparation de la revue de presse et mutualiser les bonnes pratiques. La rectrice, a organisé une réunion à Sciences Po de tous les directeurs d'établissement de l'académie de Créteil, lors de laquelle une discussion a été engagée sur les attentes de Sciences Po. Cela permettra aux directeurs d'établissement de voir quelles améliorations ceux-ci peuvent effectuer dans les lycées. Une telle initiative mériterait d'être élargie. Par ailleurs, une enquête d'ordre scientifique est lancée, sous la direction de Agnès Van Zanten, qui va examiner les effets des conventions sur les lycées, l'enquête n'étant pas limitée à l'académie de Créteil. Sciences Po n'a pas à s'immiscer dans le travail fait dans les lycées, mais il est normal de se soucier de ce qui peut permettre la bonne intégration des élèves admis dans nos cursus dont beaucoup n'anticipent pas l'exigence.

Augustin HARB s'interroge sur la lecture d'un livre en plus dans le cadre de la revue de presse.

Françoise MELONIO précise que les élèves font la revue de presse comme précédemment, et qu'il leur est conseillé lors de leur préparation de mettre en perspective les articles de presse qui font l'objet de leur revue par la lecture d'un ouvrage qui peut être d'histoire, de géographie, d'un article spécialisé, etc. Elle indique qu'il ne leur est pas demandé d'effectuer un compte-rendu ou une fiche de lecture sur un ouvrage, mais simplement de lire leurs articles avec le recul et l'esprit critique donnés par une mise en situation.

Augustin HARB demande si cela ne constitue pas une obligation, mais uniquement un conseil.

Anaïs de SAINT-MARTIN remarque que cette recommandation de lire un livre renforce l'inégalité entre les établissements, du fait d'un encadrement différencié.

Françoise MELONIO souligne que les ateliers consistent à aider les étudiants à préparer la revue de presse. Elle ajoute que les étudiants disposent de professeurs payés pour les former à préparer une revue de presse.

Grégoire ETRILLARD souhaite faire une remarque plus générale sur les CEP. Il indique qu'il comprend l'intérêt pédagogique d'avoir une admissibilité externalisée auprès des lycées, mais que cela pose le problème d'un assujettissement vis-à-vis des directeurs d'établissements qui pour les uns considèrent que tout le monde doit être admissible, et inversement pour les autres. Il estime que le vrai sujet serait d'introduire un peu de centralisation dans le processus d'admissibilité, puisque les CEP représentent plus du quart des modes de recrutement de Sciences Po.

Françoise MELONIO rectifie en précisant que cela représente beaucoup moins.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que c'est de l'ordre de 15 %.

Grégoire ETRILLARD considère que ce chiffre de 15 % reste relativement important, qu'il comprend l'intérêt de cette externalisation, mais qu'il souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet.

Françoise MELONIO indique que Sciences Po donne les informations nécessaires (via la cellule CEP) pour que les lycées aient conscience de ce que va être la scolarité des étudiants à Sciences Po. D'où cette idée d'une incitation à la lecture qui est déterminante dans nos cursus. Mais le principe de la procédure et ce qui en fait l'originalité par rapport à toutes nos autres procédures est que l'admissibilité ne relève pas de Sciences Po.

Grégoire ETRILLARD estime qu'il s'agit d'un stigmate du problème plus général de l'externalisation du recrutement. Il considère que cela n'est pas grave si cela augmente le nombre d'admissibles dans lequel il faudrait choisir un petit nombre. Mais il trouve cela problématique si, au contraire, certaines personnes qui auraient les capacités de venir, ne sont pas rendues visibles en raison d'une trop grande sévérité d'un directeur d'établissement.

Anaïs de SAINT-MARTIN ajoute que cela rejoint la question de l'encadrement à Sciences Po.

Françoise MELONIO indique que des moyens importants de tutorat ont été mis en place pour aider les étudiants dans leur premier semestre de scolarité; la difficulté, qui est la même dans les universités, est que les étudiants volontaires pour bénéficier du tutorat souvent ne sont pas ceux qui en ont le plus besoin.

Pierre FRANÇOIS demande dans quelle mesure ce problème est différent de toute logique de préparation pour laquelle certaines personnes se préparent plus ou moins bien, ou que les élèves sont préparés suivant l'aptitude de leur professeur. Il partage ce souci, mais considère qu'il s'agit aussi de la règle du jeu.

Françoise MELONIO précise qu'il n'est pas possible de multiplier le nombre de conventions à l'infini, et qu'il existe un équilibre difficile à trouver. Aussi, les établissements qui proposent cette préparation prennent l'engagement moral d'investir dans la préparation. Beaucoup d'autres établissements seraient éligibles, elle précise donc qu'il s'agit d'une confiance particulière qui leur est faite.

Pierre FRANÇOIS s'interroge sur le rythme de turn-over des établissements.

Françoise MELONIO indique qu'il n'existe aucun turn-over, jusqu'à présent aucun établissement n'a jamais été déconventionné.

Pierre FRANÇOIS souligne que cela nécessiterait peut-être la mise en place d'incitations.

Françoise MELONIO souligne que l'idée même d'un déconventionnement, envisagée dans les textes de mise

en place de la procédure, est très mal perçue pour le moment, mais elle ajoute que le renouvellement du conventionnement devrait être assorti d'un renouvellement de l'engagement.

Grégoire ETRILLARD demande pour combien de temps sont signées les conventions.

Françoise MELONIO indique que les conventions sont signées pour 5 ans. Il n'y a pas pour le moment d'évaluation précise du travail qui a été fait pendant la période de convention, aucun rapport détaillé n'est demandé.

Grégoire ETRILLARD demande si une réflexion est engagée sur le sujet.

Françoise MELONIO répond par l'affirmative, mais précise qu'il s'agit d'un sujet difficile. Elle ajoute que, du coup, l'enquête qui va être menée, et l'implication très forte du rectorat de Créteil pour étudier le travail des équipes sont importants.

Anaïs de SAINT-MARTIN demande à ce que soit spécifié le fait que le livre à lire constitue un conseil et non une obligation, et que cela ne modifie pas le contenu de l'épreuve, auquel cas, elle indique que cela devrait être soumis au conseil.

Françoise MELONIO répond que l'épreuve n'est pas modifiée et que les membres n'ont pas à voter sur le travail effectué dans les lycées puisque celui-ci est délégué.

Nicolas ROBIN remarque que les modalités d'admission font partie des compétences des conseils.

Françoise MELONIO fait observer qu'il n'y a pas de vote sur le nombre d'articles de presse à présenter lors de l'épreuve de revue de presse, qui du reste n'est pas précisé.

Anaïs de SAINT-MARTIN considère que cette problématique est différente que celle d'intégrer la revue de presse dans un cadre plus général qui dépend de la lecture d'un livre.

Françoise MELONIO demande si lorsqu'un de ses étudiants de Sciences Po rend un travail sur l'Autriche en 1815, il ne se pose pas la question de savoir ce qu'il y a eu avant 1815.

Anaïs de SAINT-MARTIN précise que la question se situe au niveau des exigences exprimées.

Augustin HARB estime que si les exigences augmentent, cela nécessite de changer les modalités d'évaluation.

Nicolas ROBIN considère que si ce point d'information est effectué, cela signifie qu'une décision a été prise de changer la manière de communiquer ou de s'organiser vis-à-vis des lycées. Or, s'il y a décision, cela implique normalement un vote des conseils.

Françoise MELONIO indique que si les élèves ne lisent pas de livre et que les lycées décident de les rendre admissibles, ils restent juges. Chaque lycée est juge de rendre admissibles les élèves qu'il souhaite rendre admissibles, même si ces élèves n'ont lu qu'un article. Le dossier de presse n'a fait l'objet, à sa connaissance, d'aucune prescription ni sur le sujet (hormis le fait qu'il s'agit d'une revue sur l'actualité), ni sur la longueur du texte à produire, ni sur la qualité du français, ni sur l'exactitude de ce qui est exposé, il s'agit d'une épreuve déléguée.

Clotilde HOPPE remarque que les exigences à l'oral ne vont pas être les mêmes si la direction favorise les étudiants qui ont lu un livre en plus.

Françoise MELONIO précise qu'à l'oral la revue de presse n'est pas jugée, puisqu'elle constitue une épreuve d'admissibilité. Sont évaluées la motivation, et l'adéquation de ce qui se fait à Sciences Po avec le profil intellectuel du candidat. Mais Françoise MELONIO précise ne pas s'interdire de poser des questions sur les intérêts intellectuels du candidat, y compris ses lectures, car elle craint que quelqu'un qui ne lirait jamais un livre et ne porterait aucun intérêt aux questions intellectuelles se retrouve en grande difficulté à Sciences Po au cours du premier semestre. Elle ajoute que pour l'oral, chaque commission décide d'apprécier – elle indique

que cela mériterait peut-être davantage de cadrage pour assurer une certaine cohérence entre les commissions – la motivation, la capacité intellectuelle, etc.

Grégoire ETRILLARD réaffirme que, dans le cadre d'un recrutement externalisé à 15 %, Sciences Po aurait peut-être intérêt à développer de grandes lignes au niveau de l'admissibilité et encore plus au niveau de l'admission. Il remarque ainsi qu'il n'existe aucun encadrement de la décision de la part du lycée originaire. Dans ce cadre, il réitère son opinion, à savoir la mise en place d'un certain nombre de grandes permanentes afin que le recrutement soit cohérent.

Françoise MELONIO pense que l'idée de déléguer aux lycées la responsabilité de l'admissibilité était une idée excellente, car elle crée de la motivation à l'intérieur du lycée. Il est clair que Sciences Po ne peut pas aller cadrer les ateliers – d'autant que les professeurs de ces lycées accepteraient sûrement mal que des professeurs de Sciences Po viennent leur expliquer la manière de tenir leurs ateliers. En revanche, Sciences Po doit être clair sur les critères de ce qu'attend l'école. C'est à l'éducation nationale de prendre sa responsabilité, et notamment aux directeurs d'établissement – qui devraient présider les jurys, et à l'inspection qui donne les ressources pour rémunérer les enseignants.

Pierre FRANÇOIS interroge l'argument de la délégation posé par Grégoire ETRILLARD. Il remarque que problème réside dans le fait que des gens remontent alors qu'ils ne sont pas au niveau et se font casser, et que s'ils étaient mieux préparés, cela se passerait mieux. Il remarque ainsi que Sciences Po se prive de talents parce qu'ils ont été mal préparés, et que des gens s'y étaient moralement engagés, mais considère qu'il ne s'agit pas d'un problème de délégation, puisque Sciences Po est présent en dernier ressort.

Grégoire ETRILLARD fait observer que le problème peut se voir sous l'angle inverse, soit des directeurs d'établissements qui seraient trop durs et qui empêcheraient certaines personnes d'atteindre le niveau de l'admissibilité.

Françoise MELONIO souligne que l'incitation à la lecture relève d'un autre débat.

Grégoire ETRILLARD considère qu'il s'agit d'une conséquence et que si de vraies grandes directives étaient données à l'ensemble des établissements et actées dans le marbre des conventions, cela limiterait ces problématiques.

Vincent TERRASSE interroge sur le nombre d'épreuves d'admission.

Françoise MELONIO indique que les élèves n'ont que l'épreuve de la revue de presse pour laquelle ils passent devant une commission. En principe, les bulletins scolaires doivent aussi être pris en compte par les établissements selon les textes de mise en place de la procédure, mais en pratique les situations sont très variables. Ce qu'elle trouve très intéressant dans la procédure est dans certains lycées l'accompagnement des élèves dès la première, soit un accompagnement de fond pour faire en sorte que l'entrée se passe bien après. La préparation non seulement à Sciences Po mais à l'enseignement supérieur est l'enjeu des ateliers de préparation. Lorsque les élèves des lycées viennent assister aux cours à Paris, ils sont stupéfaits du nombre de lectures demandées. Il est nécessaire de faciliter la transition.

Anaïs de SAINT-MARTIN remercie les membres et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 23.